



GROUPE

LANOUE TAILLEFER AUDET

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

GROUPE LANOUE TAILLEFER AUDET

1. Le Groupe Lanoue Taillefer Audet
2. Les membres de l'Équipe
3. Les interventions possibles
4. Erreurs les plus fréquentes rencontrées lors des vérifications
5. Les coordonnées des membres du Groupe



1. LE GROUPE LANOUE TAILLEFER AUDET

Fondé le 1er août 1995, le Groupe Lanoue Taillefer Audet est un regroupement de professionnels de la fiscalité relative aux taxes à la consommation.

Les membres du Groupe Lanoue Taillefer Audet sont des professionnels ayant une solide **Expérience** du monde des affaires et qui travaillent exclusivement dans le domaine des taxes à la consommation.

Ils travaillent ensemble afin de donner un service complet à leurs clients en puisant dans l'Équipe le meilleur de chacun d'eux.

Ils désirent établir avec leurs clients un **Engagement** à long terme.

Le travail exécuté est empreint d'une grande rigueur, de créativité et de l'Éthique dont est en droit de s'attendre chaque client.

Vos partenaires d'affaires,

Jean Lanoue, CA

Michel Taillefer

Jean-Marie Audet, CA



2. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

JEAN LANOUE, CA

Monsieur Jean Lanoue est comptable agréé depuis 1981. Il a complété son baccalauréat en administration des affaires en 1979, à l'École des Hautes Études Commerciales.

Il a ensuite oeuvré seize années au sein d'une société de comptables agréés d'envergure internationale, dont cinq à titre d'associé en taxes à la consommation, avant de fonder, le 1er août 1995, le *Groupe Lanoue Taillefer Audet*, un regroupement de professionnels des taxes à la consommation.

Depuis 25 ans, sa pratique professionnelle est presque exclusivement consacrée au champ des taxes à la consommation. Il est le conseiller de nombreuses entreprises, professionnels, associations commerciales et organismes.

Monsieur Lanoue agit comme supermentor en taxes à la consommation auprès de l'Ordre des comptables agréés du Québec dans le cadre de son programme de formation en taxes à la consommation. Il est également membre du comité sur la fiscalité de l'Ordre. Il participe entre autre, à la rédaction et à l'animation de plusieurs sessions de formation.

Il a assumé la présidence du Comité organisateur du Symposium sur les taxes à la consommation de l'Association de planification fiscale et financière entre 1997 et 2006 en plus de prononcer plusieurs conférences dans le cadre de ce symposium. Il a contribué, en 1995, à l'élaboration du programme de formation en taxes à la consommation de l'Association en plus d'agir depuis, comme formateur dans le cadre de ce programme.



2. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (suite)

JEAN-MARIE AUDET, CA

Monsieur Jean-Marie Audet est comptable agréé depuis 1980. Il a fait ses études à l'Université Laval à Québec et y a obtenu son baccalauréat en sciences de l'administration ainsi que sa licence en sciences comptables à ce moment.

Il a oeuvré plusieurs années au sein d'une société de comptables agréés d'envergure internationale, dont cinq ont été dévouées exclusivement au champ des taxes à la consommation, les deux dernières l'étant à titre de directeur, responsable des taxes à la consommation.

Il offre depuis 1995 ses services en taxes à la consommation à titre de membre du *Groupe Lanoue Taillefer Audet*, un regroupement de professionnels oeuvrant exclusivement en taxes à la consommation. Il a agi à titre de conseiller et conférencier auprès de nombreuses entreprises, institutions publiques et associations professionnelles.

Monsieur Audet est animateur de cours de formation de l'Ordre des comptables agréés du Québec et a participé à d'autres programmes de formation dont le programme d'études supérieures spécialisées en fiscalité à l'École des Hautes Études Commerciales. Il a collaboré à la rédaction d'articles, entre autres pour l'Association de planification fiscale et financière, et agit toujours à titre de formateur dans le cadre d'un cours de formation portant sur les taxes à la consommation offert par l'Association.



2. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (suite)

MICHEL TAILLEFER

Monsieur Michel Taillefer a terminé ses études en 1981 à l'École des Hautes Études Commerciales où il était inscrit au programme des sciences comptables. Avant de se joindre au **Groupe Lanoue Taillefer Audet** en 1996, il a travaillé durant plusieurs années pour des cabinets d'experts-comptables de Montréal et au sein d'une grande entreprise toujours dans le domaine des taxes à la consommation.

Il possède une vaste expérience professionnelle au service des sociétés publiques et privées, au sein d'industries de fabrication, de commerces au détail et d'entreprises de services, incluant les organismes du secteur public.

Monsieur Taillefer a collaboré à la rédaction d'articles, de conférences et agit régulièrement à titre de formateur dans le cadre de cours de formation portant sur les taxes à la consommation, entre autres, à l'Association de planification fiscale et financière et à l'Ordre des comptables agréés du Québec.



2. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (suite)

MARIO PÉPIN

Monsieur Mario Pépin a terminé ses études en 1990 à l'Université du Québec à Montréal où il était inscrit au programme des sciences comptables. Avant de se joindre au **Groupe Lanoue Taillefer Audet** en 2007, il a travaillé durant plusieurs années pour des cabinets d'experts-comptables de Montréal dans le domaine des taxes à la consommation et autres domaines fiscaux.

Il possède une vaste expérience professionnelle dans divers secteurs d'activités, notamment dans l'immobilier et le commerce au détail.

Monsieur Pépin a collaboré à différents ateliers à titre de formateur dans le cadre de cours de formation portant sur les taxes à la consommation.



3. LES INTERVENTIONS POSSIBLES

Champs d'expertise :

- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)
- La taxe de vente du Québec (TVQ)
- Les taxes de vente des autres provinces (Ontario, Colombie-Britannique...)
- La taxe sur les primes d'assurances (Ontario, Québec, Terre-Neuve)
- Les taxes spécifiques sur le carburant
- Les taxes sur le tabac
- La taxe sur l'hébergement
- La taxe spécifique sur les pneus neufs
- Les autres taxes d'accise (fédérales)



3. LES INTERVENTIONS POSSIBLES (suite)

Secteurs d'expertise particulière:

- Construction et immobilier (excluant la gestion immobilière)
- Services financiers (assureurs, courtiers...)
- Transactions impliquant des non-résidents
- Organismes du secteur public (organismes de bienfaisance (OB), organismes à but non lucratif (OBNL), associations, municipalités, écoles, hôpitaux)
- Sociétés de portefeuille



3. LES INTERVENTIONS POSSIBLES (suite)

Mandats :

- Conseils pratiques et adaptés sur l'application de la TPS, TVQ et TVH aux activités et transactions de nos clients
- Représentations et résolution de différends opposant nos clients aux autorités fiscales
- Analyse des incidences de taxes à la consommation entourant les transactions de vente, d'acquisition et de réorganisation d'entreprises
- Planification de transactions pour en minimiser les incidences de taxes et les effets sur la trésorerie
- Optimisation des CTI/RTI et remboursements partiels (secteur public)
- Préparation de mémoires d'opinion
- Présentation auprès des autorités fiscales de divulgation volontaire afférente à nos clients de toute nature
- Préparation de demande de remboursement pour les immeubles d'habitation locatifs neufs
- Rédaction et présentation des demandes d'interprétation auprès de la direction de la législation de Revenu Québec
- Mandats de conformité concernant l'application des diverses taxes
- Représentation auprès des ministères des Finances pour obtenir des modifications ou des améliorations à certaines lois
- Analyse et planifications possibles concernant le statut de certaines entités
- Formation



4. ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES RENCONTRÉES LORS DE VÉRIFICATIONS

- Pièces justificatives insuffisantes
- Achat et vente d'entreprise à l'appui de CTI/RTI (choix du par. 167(1) LTA appliqué incorrectement)
- Immeubles : autotatisation par acquéreur inscrit
- Erreurs dans le cadre de transactions impliquant des prête-noms et/ou mandataires
- Statut de taxe de vente d'immeubles incorrectement déclaré
- Ventes d'immobilisation non taxées
- Avantages imposables
- Validité des crédits réclamés (CTI et RTI)
- RTI restreints pour les grandes entreprises
- Repas et divertissements (50 %)
- Frais de gestion non taxés
- Mauvaises créances
- Taxes des autres provinces comprises dans les réclamations de RTI
- Preuves d'exportation manquantes
- Services financiers (non inscrits en TVQ)
- Fournitures à soi-même – règle d'autotatisation : constructeur



LES COORDONNÉES DES MEMBRES DU GROUPE LANOUE TAILLEFER AUDET

NOTRE BUREAU

Adresse : 2055, rue Peel, bureau 550
Montréal (Québec) H3A 1V4

Téléphone : (514) 848-6220
Télécopieur : (514) 848-0574

Courriel : Général : groupe@groupelta.com
Jean Lanoue : jlanoue@groupelta.com
Jean-Marie Audet : jmaudet@groupelta.com
Michel Taillefer : mtaillefer@groupelta.com
Mario Pépin : mpepin@groupelta.com

